



La déclinaison de la loi DNE (dispositif de nominations équilibrées) à l'AP-HP

[Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique](#)

CVH centrale- Mardi 19 mars 2024

13 mars 2024



La déclinaison de la loi DNE (dispositif de nominations équilibrées) à l'AP-HP

Des obligations de nomination équilibrées exigeantes prévues par la loi



- Pour tous les emplois supérieurs de la FPH, dont les chefs de service, les DDMU et les emplois fonctionnels de DH et D3S [Loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 et décret n° 2023-1381 du 28 décembre 2023](#)

Au 1^{er} janvier 2027, les établissements doivent avoir atteint 40% de cheffes de service, directrices de DMU et directrices (emplois fonctionnels) → stock

Progression du taux de féminisation des primo-nominations de 3 points avant le 1^{er} janvier 2026 puis trois points tous les trois ans jusqu'à ce que le taux de 50% soit atteint → « nouveaux entrants »

L'AP-HP doit s'organiser pour atteindre les objectifs de la loi

+7 points sur le stock avant 2027

un taux minimal de primo-nominations féminines de 38 % avant 2026 (+3 points p/r période de référence 2020-2022)

- **Un objectif ambitieux mais réaliste**

- Tirer profit des échéances de mandat : d'ici 2027, 75 % des mandats auront dû être renouvelés (509 mandats)
- Atteindre le taux de 40 % de femmes cheffes de service et directrice de DMU avant 2027 signifie qu'il faut en nommer seulement 43 de plus par rapport à l'existant (soit 216 au total)
- Susciter l'envie de demeurer cheffe de service ou de le devenir

- **Différentes options**

- Sensibiliser les gouvernances sur l'enjeu (si on ne fait rien : 450 000 € de pénalités financières) et la nécessité d'anticipation
- Communiquer en amont sur les fins de mandat
- Accompagner et soutenir les candidates potentielles
- Aboutir à une méthode partagée : mise en place d'un GT DG/CME/GHU sur le sujet pour parvenir à une déclinaison commune de la loi DNE au sein de l'AP-HP

Nominations
équilibrées dans la
fonction publique